3e DIVISION

N° .....

Nancy, le 18 Mars 1911.

Administration des Cultes
2e Bureau.

Sœurs de la Doctrine chrétienne, à Ferrières.

Agrégation illicite.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle
à Monsieur le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Comme suite à mon rapport du 27 août 1909, relatif à l'agrégation irrégulière des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, à Ferrières, et en réponse à la dépêche de votre prédécesseur du 15 décembre dernier (n° 210), j'ai l'honneur de vous faire connaître que la tolérance dont cet établissement a bénéficié jusqu'à ce jour ne me paraît plus devoir être maintenue.

Je vous serais en conséquence très obligé de vouloir bien demander à M. le Garde des sceaux de faire ouvrir une information judiciaire contre les religieuses dont il s'agit.

Le Préfet,

ARCHIVES de MEURTHE-et-MOSELLE
COPIE
COTE DU DOCUMENT : 6V 39

A. — Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie — 9110.

RÉDACTEUR : M. .....
Expédié par M. Barrière
le 20 Mr. 1911

3e DIVISION

N° 1

Confidentielle

Nancy, le 11 mai 1911.

Le Préfet de M. et M. à Monsieur le Commissaire spécial de Police, à Nancy.

Sœurs de la Doctrine chrétienne, à Ferrières. — Agrégation illicite.

Je vous serai obligé de vouloir bien me renseigner sur l'exactitude de cette information.

Le Préfet,

Je me revient que l'agrégation des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, à Ferrières, se serait dissoute et que les religieuses se seraient retirées à leur maison-mère.

A. — Nancy, Imp. Berger-Levrault et Cie — 9110.

ARCHIVES de MEURTHE-et-MOSELLE
COPIE
COTE DU DOCUMENT : 6V 39

RÉDACTEUR : M. [illegible]
Expédié par M. [illegible]
le 17-5-11

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMISSARIAT SPÉCIAL

NANCY

Nancy, le 21 Mai 1911

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
APPROUVÉ
22 MAI 1911
DIVISION

RAPPORT

Au sujet de l'agrégation des sœurs de la Doctrine Chrétienne, à Ferrières.

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le Préfet, en réponse à sa lettre en date du 17 courant, relative à une agrégation illicite des sœurs de la Doctrine Chrétienne, à Ferrières, que Madame Appoline Bonnetier, en religion Sœur Lucie, âgée de 60 ans environ, a quitté Ferrières, vendredi 12 Mai. Il ne reste plus aucune religieuse à Ferrières.

La sœur en question se serait, paraît-il, retirée à la Maison-Mère.

Le Commissaire Spécial.

D. Pitcher

ARCHIVES de MEURTHE-et-MOSELLE
COPIE
COTE DU DOCUMENT : 6V 39